

Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par la société populaire de Ganges (Hérault), la société populaire de Gex (Ain), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par la société populaire de Ganges (Hérault), la société populaire de Gex (Ain), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 465;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22406_t1_0465_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

v

[*La sté popul., Montagnarde et révol. de la comm. du Dorat, à la Conv.; Le Dorat, 10 therm. II*] (1)

Citoyens représentants,

La République triomphante sur la terre et sur l'onde, la victoire et la liberté marchant à la tête des Français, les esclaves des tyrans en déroute, les trônes chancelants attestent à l'univers vos travaux et votre énergie. L'infatigable surveillance du gouvernement révolutionnaire, la punition des traîtres, la pratique des vertus, la gloire et la récompense des actions héroïques, l'indigence honnorée et secourue assurent à jamais la grandeur et la prospérité de la République. Achevez, citoyens représentants, de parcourir cette belle et périlleuse carrière; vous avez proscrit ces banquets qu'empoisonnoient les harpies contre-révolutionnaires; achevez de purifier le sol de la République de ces insectes venimeux, qu'ils disparaissent pour toujours de la terre de la liberté, tels sont les vœux de la société montagnarde du Dorat. Vive la République, Vive la Convention !

F. DEMOULIN fils (*présid.*), MONTAUDON (*secrét.*),
GAIN (*secrét.*) (2).

w

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Duravel, les corps mun. de Touzac et Vire formant le présent c^{on}, les c. de surv., le tribunal de la justice de paix et la sté des amis de la liberté et de l'égalité Montagnarde de Duravel, affilié à celle des Jacobins de Paris, réunis en fête civique avec le peuple pour chanter les triomphes de la République, à la Conv.; s.d.*] (3)

Citoyens représentants,

C'est dans les doux transports de la joie la plus pure que nous venons de faire raisonner votre enceinte des accents de l'allégresse sur les triomphes sans nombre de la République. Pourrions-nous, en vrais sans-culottes, garder de sens froid (*sic*) le silence et ne pas nous épanouir tandis que l'Europe, conjurée contre notre liberté, retentit, dans un deuil lugubre et un mortel désespoir, du bruit de nos victoires, tandis que nos innombrables héros, lançant le feu et la flamme des volcans de notre révolution sur les brigands couronnés, ne laissent à leurs hordes serviles que le sinistre choix entre la déroute et la mort ? Autant que nous avons mis d'intérêt à signaler ce jour par une fête en l'honneur de la prospérité de nos armes, de l'opprobre et de la terreur des tyrans, autant nous avons à cœur d'illustrer la mémoire de nos valeureux défenseurs.

Nous n'avons pas moins chanté victoire sur le salut de nos vertueux représentants Col-

lot d'Herbois et Robespierre, que le génie tutélaire des Français a si heureusement sauvés du poignard des assassins. Nous avons bény leurs libérateurs, nous devons à notre chère patrie de vous prier au nom d'une tendre mère d'entourer la représentation nationale d'un égide impénétrable et de poursuivre la foudre à la main à extinction les débris épars d'une conspiration renaissante encore des décombres de la tyrannie, souvent plus terrible dans la prospérité que dans les revers, parce qu'on la craint moins alors.

Nous vous félicitons et ne cesserons d'applaudir au caractère imposant avec lequel vous soutenez la dignité d'un grand peuple. Vous l'avez montré surtout dans vos décrets contre les garnisons de Valenciennes, Condé, Landrecies et Le Quesnoy. Cette société vous déclare qu'elle est debout pour voler en masse au secours de nos troupes républicaines, dans le cas qu'elles ne se suffiront à l'exécution de la loi. Parlez, vous serez obéis. Citoyens représentants, vous êtes toujours grands et toujours majestueux autant que la République est puissante; aussi l'immortalité vous attend. Encore quelques pas pour nos légions de héros, et les trônes des tyrans chanceleront sous vos auspices. Une fois ébranlés, et ce jour n'est pas loin, le feu électrique du génie français va les envelopper pour toujours de l'ombre du néant. Dans la flateuse perspective de cette époque heureuse qui doit révolutionner l'Europe pour rendre la France à la paix, le monde à la liberté et le génie humain à ses droits sacrés, nous couronnons nos fêtes civiques par le refrain chéri et mille fois répété *Vive la République !* Agréez que le même refrain termine l'expression de nos hommages à la représentation nationale. Vive la République !

GIRARD (*off. mun.*).

x

Les membres composant la sté popul. de Ganges, département de l'Hérault, à la Convention nationale.

[A votre exemple, nous avons mis la justice et la vertu à l'ordre du jour. D'après ces principes nous avons cru devoir bannir de notre sein tous ceux dont nous avons démasqué l'immoralité. Dans ce nombre nous avons compris ces hommes qui, abusant de la confiance et de la foi publiques, ont porté l'indigence et le malheur dans des familles qui n'avoient d'autre tort que celui de croire à leur probité. Les banqueroutiers enfin ont été exclus de notre société. Mais ce n'est pas assez pour ces êtres immoraux; nous vous demandons que vous décrétiez que les banqueroutiers, faillis, ou leurs héritiers sont exclus des fonctions publiques et du droit de suffrage dans les assemblées du peuple. Tel est le vœu d'une société de bons sans-culottes qui se sont dévoués entièrement à la révolution, et qui ont juré une guerre à mort à la tyrannie et aux vices qu'elle enfante] (1).

(1) Bⁱⁿ, 9 fruct. *Débats*, n° 707, 164; M.U., XLIII, 163; C. Eg., n° 739; Ann. R.F., n° 268; J. Fr., n° 702.

(1) C 320, pl. 1312, p. 39, 40 (les 2 pièces sont identiques). Mentionné par Bⁱⁿ, 11 fruct. (suppl¹).

(2) En marge : Renvoyé à la commission des dépêches par le comité des Pétitions le 16 therm. II. Signé Cordier.

(3) C 319, pl. 1303, p. 9. Mentionné par Bⁱⁿ, 11 fruct. (suppl¹).